

lorsque nous y pensons, la carrière de sir John Thompson a été une carrière extraordinaire.

Connu et aimé du cercle intime de ses amis pendant plusieurs années avant de voir son nom répandu dans le Canada, on peut dire de lui avec vérité que ce n'est qu'en 1885 qu'il devint connu du public, et dans une courte période de dix années on l'a vu grandir et on a été témoin de sa mort à la fois glorieuse et tragique.

En 1885, il entra dans le ministère, et en 1886 il s'élevait au premier rang comme orateur et homme d'Etat dans cette chambre. Durant les quelques années qui suivirent, il sut gagner la confiance des deux partis de la Chambre et devint premier ministre de ce pays ; en matière judiciaire, il atteignit un degré supérieur, et membre du plus haut tribunal de l'univers il se montra, dans une cause importante, l'égal de ses collègues, jusqu'à ce qu'enfin, arrivé au plus grands honneurs que pouvait lui conférer sa Souveraine, il fut enlevé à la vie à l'apogée de sa gloire, au milieu de peine de sa carrière.

Aujourd'hui que nous comprenons mieux les mérites de l'homme que nous avons tant aimé et qui nous a quitté pour toujours, espérons que nous saurons nous efforcer d'imiter ses vertus et que l'histoire du pays ne présentera jamais une période de dix années qui n'ait des hommes aussi forts, aussi sincères, aussi grands et aussi patriotes que l'était le très honorable sir John Thompson.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si le ministre des Finances n'est fécond sous aucun rapport, il possède sûrement cette qualité en matière d'excuses, mais je dois dire que dans la présente occasion il aurait pu, je crois, nous éviter et en même temps s'éviter à lui-même l'ennui d'une énumération de ces excuses. De ce côté-ci de la chambre, M. l'Orateur, nous savons très bien que l'honorable ministre ne désirait pas du tout nous imposer une session à cette époque de l'année. Nous savons cela parfaitement et la Chambre saura apprécier les excellentes raisons qu'avait l'honorable ministre pour ne pas vouloir réouvrir le parlement, on nous fournit l'occasion de démontrer jusqu'à quel point il s'est rendu digne du titre d'habile financier dans les prophéties qu'il a eu la bonté de nous faire au sujet des résultats probables de sa politique fiscale pour la présente année.

M. l'Orateur, je ne veux pas refuser un certain point de vérité aux diverses excuses, aux diverses raisons que l'honorable ministre nous a soumise pour expliquer la convocation des Chambres à cette époque de l'année ; mais je dirai cependant que s'il nous a dit la vérité, il ne nous a pas dit la vérité tout entière. Je crois que des deux côtés de la chambre l'on a une assez juste idée de la raison pour laquelle a été convoquée la présente session. On connaît mieux l'honorable ministre que l'on n'ajoute foi à ses paroles, et il n'y a pas le moindre doute que, dans certaines négociations embrouillées se rattachant au règlement de la question du Manitoba, quelques personnages influents connaissant ces honorables messieurs et, j'ai droit de le croire, ayant de bonnes raisons pour leur refuser toute confiance, leur ont déclaré clairement, j'oserai dire par "mandement", que, dans les circonstances, on ne voulait accepter aucune promesse, qu'il fallait faire une session et remplir les promesses déjà faites.

Je ne m'oppose pas à une session ; au contraire, je suis heureux qu'avant de nous présenter devant

les électeurs il nous soit fourni l'occasion de prouver par ces honorables messieurs eux-mêmes, par leur propre dossier officiel, combien les événements viennent aujourd'hui justifier les déclarations, les prédictions faites par ce côté-ci de la chambre relativement aux conséquences de cette vilaine politique qu'ils préconisent.

Cependant, M. l'Orateur, bien que je ne m'oppose aucunement à une session actuuellement, je condamne fortement la conduite suivie par les honorables messieurs, contrairement à la coutume, contrairement à tout précédent et contrairement à leurs promesses maintes fois répétées, en convoquant le parlement du Canada en session précisément au moment où, par une sage administration de leur part, l'on devrait être prêt à proroger les Chambres. Mais l'honorable ministre ne voit pas matière à discussion, ne voit pas une question digne de l'attention d'un corps important comme le nôtre, dans le fait que la session a lieu près de trois mois trop tard. De l'avis de l'honorable ministre, il est de peu de conséquence que les 200 autres députés qui composent cette Chambre aient à souffrir de graves inconvénients par suite de son incompétence et de l'incompétence de ses collègues ; il est de peu de conséquence, à son avis, que la classe commerciale du pays, que tous les hommes d'affaires du Canada aient à souffrir du retard de la session ; et il est aussi de très peu de conséquence, à son avis, je suppose, que, pour la même raison, le service public tout entier du pays soit désorganisé.

Maintenant, quant au prétexte oiseux qu'il existait des difficultés réelles, quant au prétexte oiseux que ces messieurs, s'il possédaient les talents administratifs qu'ils prétendaient posséder, ne pouvaient convoquer la session au temps convenable, j'attirerai l'attention de la Chambre sur la manière dont les affaires publiques étaient administrées lorsque le pays avait à sa tête de véritables hommes d'affaires. En 1875, le parlement se réunit le 4 février ; en 1876, le 10 février ; en 1877, le 8 février ; en 1878, le 7 février.

Voilà quatre années consécutives. Nous avons alors d'importantes questions à traiter ; nous avons à faire face à des déficits ; nous avons à combattre une crise beaucoup plus grande que celle qui existe aujourd'hui ; et cependant, nous n'avons jamais hésité à convoquer les Chambres, nous n'avons jamais craint de rencontrer les prédécesseurs de l'honorable ministre, nous n'avons jamais hésité à expliquer clairement notre politique que nous croyons consciencieusement, comme l'histoire du Canada l'a parfaitement prouvé depuis, être la véritable politique nécessaire au Canada, si le pays veut faire un usage convenable des ressources que la Providence a mises à sa disposition.

L'honorable ministre, a eu la bonté de nous dire que la mort de sir John Thompson était une cause raisonnable du retard de la session. Mais, dites-moi, est-ce que la mort de sir John Thompson a causé quelque changement politique ? Ces honorables messieurs ne nous répètent-ils pas à chaque instant que leur politique est restée la même ? Y a-t-il eu quelque changement important dans le personnel du cabinet ? Y a-t-il eu quelque grand changement dans les ministères ? Aucun que je sache.

M. l'Orateur, comme d'habitude, laissons parler les faits. La mort de sir John Thompson et la désorganisation qui a suivi, nous dit le ministre des